



**L'AVENIR
DU THÉÂTRE
QUÉBÉCOIS :
L'HEURE
DES CHOIX**

Cahier du participant

COLLOQUE
4 NOVEMBRE 2013



TABLE DES MATIÈRES

2 / 19

3.

Horaire

4.

Mise en contexte

7.

Données succinctes des successions réalisées et des intentions de succession au sein des compagnies de théâtre de création subventionnées au fonctionnement en 2011

8.

ENJEU 1 : La succession à la direction artistique au sein des compagnies de théâtre de création

11.

Pondération des critères d'évaluation dans les demandes de subvention au fonctionnement des compagnies de théâtre de création

12.

ENJEU 2 : La vitalité artistique et l'excellence à l'avant-plan de la création théâtrale

15.

Autres constats et pistes de solution issus des tables rondes

16.

Liste des participants aux tables rondes

18.

Comité consultatif
Équipe CQT
Crédits

HORAIRE

Le colloque et le cocktail du 30^e anniversaire du CQT se déroulent à la Maison Théâtre au 245, rue Ontario Est à Montréal (Métro Berri-UQÀM)

- 10 h 30** Accueil
- 11 h** Synthèse des tables rondes sur la succession
Par Dominique Leduc, présidente du CQT
- 11 h 30** ENJEU 1 : La succession à la direction artistique au sein des compagnies de théâtre de création
Discussion et pistes de solution
- 13 h** Lunch offert sur place
- 14 h** Poursuite ENJEU 1
- 15 h** ENJEU 2 : La vitalité artistique et l'excellence à l'avant-plan de la création théâtrale
Discussion et pistes de solution
- 17 h** Synthèse des discussions
- 17 h 30** Cocktail du 30^e anniversaire du CQT

MISE EN GARDE

Ce document propose des pistes de discussion pour le colloque *L'avenir du théâtre québécois : l'heure des défis*. Les constats et les pistes d'action énoncés relèvent de la synthèse des tables rondes, il ne s'agit aucunement de demandes formelles, ni de recommandations adoptées à mettre en place. Ce cahier du participant est un guide d'accompagnement pour favoriser les échanges.

MISE EN CONTEXTE

Une grande partie des compagnies de théâtre de création fondées dans les années soixante-dix entrevoit aujourd'hui le départ à la retraite de leur direction artistique. Le théâtre québécois étant relativement jeune, c'est la première fois que la question de la succession se pose avec une telle ampleur au sein du milieu. Cette conjoncture est alors une occasion unique de se questionner sur les modèles de succession, sur ce que nous souhaitons préserver, sur les pratiques que nous voulons transmettre et sur les enjeux liés à la pérennisation de ces compagnies.

Depuis le printemps dernier, ces questions font l'objet de débats houleux au sein du milieu, révélant un contexte de crise où des compagnies expriment leur frustration quant à l'impossibilité pour elles d'accéder à un financement adéquat. Par ailleurs, un ensemble de problématiques minant la pratique tarde à trouver des solutions.

Afin d'élargir la réflexion à tout le milieu, d'aller au-delà des cas d'espèce et d'identifier des pistes de solutions constructives pour l'avenir de la pratique, le CQT a initié une série de tables rondes sur le sujet. Cinq rencontres, réunissant chaque fois une vingtaine de praticiens et travailleurs culturels, toutes pratiques et toutes générations confondues, ont eu lieu au printemps et à l'automne 2013.

De ce processus de réflexion, il a été volontairement choisi d'écarter la problématique des successions des théâtres à saison pour lesquels la question se pose de façon complètement différente.

Les tables rondes ont permis à près de 90 personnes d'exposer clairement leurs positions sur les enjeux de la succession à la direction artistique des compagnies de théâtre de création, de prendre conscience des réalités et points de vue divers sur la question et de proposer des pistes d'action en lien avec les constats qui ont émergé des discussions. Ces plateformes d'échange ont également été l'occasion de faire état, plus largement, de la situation de la pratique théâtrale au Québec et de comprendre l'ampleur des phénomènes qui contribuent à la détérioration des conditions de création, de production et de diffusion pour l'ensemble du milieu.

Présentation du cahier du participant

Au terme des cinq tables rondes, une synthèse des discussions a été effectuée. Afin de dégager les enjeux prioritaires parmi tous ceux exprimés par les participants, ils ont été regroupés selon leur fréquence, c'est-à-dire selon le nombre de tables rondes au cours desquelles ces enjeux ont été discutés. Ce travail de synthèse s'est fait en collaboration avec un comité consultatif formé, entre autres, de cinq membres ayant participé aux tables rondes et représentant des points de vue divers sur la question de la succession. À noter également qu'au terme des cinq tables rondes, une rencontre avec les représentants des conseils des arts a eu lieu afin qu'ils soient informés du processus et des idées fortes qui se sont dégagées des tables rondes. Cette démarche était importante, car ces organismes seront appelés à jouer un rôle majeur dans l'avenir de la pratique théâtrale.

Deux enjeux prioritaires

Parmi tous les enjeux abordés au cours des tables rondes, deux d'entre eux sont ressortis de manière dominante. Pour chacun de ces deux enjeux, un constat énonce la position majoritaire formulée par les participants. Nous les approfondirons ensemble lors du colloque afin d'agir le plus efficacement possible.

ENJEU 1 : La succession à la direction artistique au sein des compagnies de théâtre de création

Sur la question de la succession, un constat fort émerge :

Les participants ne sont pas défavorables aux successions des directions artistiques au sein des compagnies de théâtre de création dans la mesure où des balises sont établies, qu'elles portent prioritairement sur l'artistique et permettent une évaluation spécifique par les pairs.

La question de la succession des compagnies étant à la base du processus actuel et à l'origine d'un débat profond au sein du milieu, il nous apparaît maintenant nécessaire que le milieu débattenne sur les pistes d'actions qui ont été jusqu'ici proposées.

ENJEU 2 : La vitalité artistique et l'excellence à l'avant-plan de la création théâtrale

Bien que le thème de la succession ait été le point de départ de l'ensemble des discussions, les participants ont reconnu majoritairement que les débats autour de cette question étaient symptomatiques d'un réseau complexe de problématiques croisées contribuant à un étouffement préoccupant de la vitalité artistique. Les participants ont exprimé une vive inquiétude face au développement artistique du milieu et ont manifesté leur désir d'approfondir les questions qui y sont rattachées. Il apparaît qu'un ensemble de phénomènes liés à la rigidité des structures des programmes des conseils des arts et à des modèles de création, de production et de diffusion sclérosés, minent la pratique.

Un constat majeur se décline ainsi :

La structure des programmes des conseils des arts doit remettre la vitalité artistique et l'excellence à l'avant-plan.

Les discussions autour de cette question sont apparues fondamentales. Le milieu exprime clairement le désir d'apporter des changements à un système dysfonctionnel qu'il faut adapter aux nouvelles réalités de la pratique et de la société, afin de remettre l'art au cœur de toute réflexion sur le milieu théâtral. À l'instar du premier enjeu, il importe que les participants au colloque se prononcent sur les pistes d'action proposées lors des tables rondes.

Rôle des participants dans le colloque

Une synthèse des échanges tenus lors des tables rondes vous sera présentée. L'énoncé de chaque constat servira de base de discussion sur les pistes de solution. Si une idée avancée au cours d'une table ronde n'apparaît pas dans la synthèse, c'est que celle-ci n'a pas été souvent abordée au cours des autres tables rondes.

Le but du colloque n'est pas de refaire une nouvelle table ronde, mais de se pencher sur les constats qui en ressortent pour circonscrire nos actions.

Afin d'éviter le statu quo, il est important de discuter des pistes d'action proposées qui sont l'aboutissement d'un processus de consultation au sein du milieu. Bien qu'un consensus ne soit pas obligatoire, le milieu théâtral doit envoyer un signal fort lors du colloque afin d'établir précisément la direction des changements nécessaires à apporter. Les conseils des arts, partenaires incontournables dans ce processus, doivent recevoir des propositions claires et concrètes de la part du milieu théâtral.

Les participants aux tables rondes ont souvent affirmé leur souhait de voir les discussions et débats se dérouler dans un cadre respectueux afin de susciter des échanges inclusifs. Il a souvent été mentionné que les discussions doivent accorder une importance prépondérante au volet artistique, plutôt que de focaliser sur le montant des subventions accordées aux différentes compagnies. Tous s'entendent pour que la vitalité et la qualité artistiques soient mises à l'avant-plan de la réflexion. Qui plus est, cette démarche du milieu doit aboutir à des changements structureaux qui ramèneront le projet artistique au cœur du développement du théâtre professionnel québécois.

Dominique Leduc
Présidente du CQT



DONNÉES SUCCINCTES DES SUCCESSIONS RÉALISÉES ET DES INTENTIONS DE SUCCESSION AU SEIN DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE DE CRÉATION SUBVENTIONNÉES AU FONCTIONNEMENT EN 2011

En 2011, 81 compagnies de théâtre étaient soutenues au fonctionnement par le CALQ et/ou le CAC dont :

13
producteurs-
diffuseurs

68
compagnies
à créateur →

51
compagnies
fondées entre
1968 et 1995 →

20 ont procédé à
une succession depuis
leur fondation

2 ont cessé leurs activités
depuis 2011

29 autres compagnies
n'ont toujours pas procédé
à une succession →

17
compagnies
fondées
après 1995 →

1 a déjà procédé à
une succession

16 autres compagnies
n'ont toujours pas procédé
à une succession →

14 prévoient procéder
à une succession

12 ne prévoient pas procéder
à une succession

2 n'ont toujours pas réfléchi
à cette question

1 n'a pu être rejointe pour
connaître sa réponse

1 prévoit procéder
à une succession

11 ne prévoient pas procéder
à une succession

1 n'a toujours pas réfléchi
à cette question

3 n'ont pu être rejointes pour
connaître leur réponse

	Total \$ CALQ	Total \$ CAC
	2 365 071 \$	999 500 \$
	933 075 \$	591 100 \$
	640 000 \$	468 000 \$
	confidentiel car données nominatives	confidentiel car données nominatives
	confidentiel car données nominatives	confidentiel car données nominatives
	552 500 \$	286 000 \$
	confidentiel car données nominatives	confidentiel car données nominatives
	187 500 \$	95 000 \$

7 / 19

Sources :

Ces données sont issues d'un sondage confidentiel réalisé et mené par le CQT à l'automne 2013 auprès de l'ensemble des compagnies de théâtre à créateurs qui étaient soutenues au fonctionnement en 2011.

Les montants de subvention proviennent des sites internet du CALQ et du CAC.

ENJEU 1 - LA SUCCESSION À LA DIRECTION ARTISTIQUE AU SEIN DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE DE CRÉATION

Une pratique existante

S'il est vrai qu'un certain nombre de successions de directions artistiques récemment complétées ou annoncées ont fait beaucoup parler au sein du milieu au cours de la dernière année, le phénomène n'a en soi rien de nouveau dans le paysage théâtral québécois. Sur 81 compagnies de théâtre subventionnées au fonctionnement par au moins un des trois conseils des arts en 2011, on dénombre 68 compagnies à créateurs. Parmi celles-ci, une vingtaine fondées entre 1968 et 1995 ont déjà procédé à une succession de leur direction artistique depuis leur fondation. C'est principalement le contexte actuel de sous-financement associé à la probabilité d'un nombre significatif de départ à la retraite de directions artistiques de plusieurs compagnies au cours des prochaines années qui expliquent la récente actualité du sujet.

8 / 19

Une question étroitement liée au plafonnement du financement

Peu importe la taille des compagnies, tous les participants s'entendent que le plafonnement du soutien financier dans les programmes réguliers des conseils des arts est devenu contraignant pour continuer à développer un projet artistique à travers une compagnie. Cette situation problématique met à mal plusieurs intérêts supérieurs du théâtre, tels que son développement dans la durée, son dynamisme actuel ainsi que le renouvellement des pratiques artistiques. En plus du plafonnement du financement, le milieu constate que les gouvernements ont priorisé au cours des dernières années les investissements dans les infrastructures théâtrales ou encore dans des programmes tels que Mécénat Placements Culture, plutôt que d'allouer des fonds supplémentaires aux programmes réguliers des conseils. Ainsi, l'absence d'augmentation de l'aide au fonctionnement ou encore l'impossibilité d'y accéder sont vécues de façon particulièrement éprouvante par les créateurs.

Plusieurs des créateurs ressentent un sentiment d'urgence en étant aujourd'hui confrontés à un manque d'horizon dans l'évolution de leur pratique artistique, manque d'horizon qui est principalement corollaire à ce plafonnement du financement qui perdure. Ces artistes craignent de voir s'accélérer une détérioration des conditions de pratique et de création, crainte qui pousse plusieurs d'entre eux à remettre en question leur volonté de continuer leur travail créatif voire d'envisager l'abandon de la pratique.

Le mécontentement manifesté autour de certaines successions récentes ou annoncées découle du soutien financier inégal entre les compagnies de théâtre de création et du constat que ce déséquilibre semble être appelé à perdurer dans le système actuel. En ce sens, pour les créateurs de nombreuses compagnies, la nomination d'un artiste à la succession de la direction artistique d'une compagnie représente autant une source de convoitise que de frustration. Cette nomination permet alors à un artiste d'accéder à une structure dotée de ressources financières et humaines plus importantes qui paraissent autrement de plus en plus inaccessibles aux autres créateurs. En outre, puisque les cas de succession ne sont présentement pas évalués de façon particulière par les jurys de pairs, plusieurs ont l'impression que les successeurs aux directions artistiques se trouvent ainsi à échapper, voire à outrepasser, le système des jurys de pairs qui est reconnu comme le garant de la saine attribution des fonds publics à la création théâtrale.

Alors que plusieurs directions artistiques approchent de leur retraite, un dilemme se pose à savoir si les activités artistiques de leurs compagnies peuvent se poursuivre dans la durée à travers une succession. Pour certains, ces compagnies sont aujourd'hui des figures d'avant-plan de secteurs spécifiques de la pratique théâtrale, remplissant des mandats artistiques jugés essentiels et agissant comme des ambassadeurs culturels ici comme à l'étranger. À travers les œuvres que ces compagnies ont présentées au cours des dernières décennies, il est aussi reconnu qu'elles ont acquis au fil des ans des expertises chevronnées sur le plan administratif devenant ainsi de précieuses ressources dans la production et la diffusion d'une œuvre. Certaines de ces compagnies permettent également d'assurer une présence indispensable du théâtre de création à l'extérieur des grands centres que sont Montréal et Québec, ou encore, pour que soient rejoints différents types de public sur tout le territoire québécois. Pour ce rôle qu'elles ont jusqu'ici joué au bénéfice de l'ensemble du milieu et du développement de la discipline, rôle qu'elles peuvent continuer à jouer, les participants ne se sont pas montrés défavorables aux successions des directions artistiques au sein des compagnies de théâtre de création. Aussi, ont-ils fortement insisté à ce que ces successions soient évaluées par les pairs à l'aide de balises claires au premier rang desquelles doit figurer prioritairement la pertinence du projet artistique.

Or, il a fréquemment été souligné lors des tables rondes que le sentiment de frustration observé au cours des derniers mois est principalement nourri par le fait que les successions ne font pas l'objet d'un examen spécifique et approfondi de la part des jurys de pairs. À l'heure actuelle, ceux-ci ne disposent d'aucun critère permettant d'évaluer ces cas de figure. Les demandes de subventions des compagnies procédant à une succession se retrouvent évaluées avec l'ensemble des autres compagnies, alors que leur situation est bien singulière et requiert une évaluation différente. Outre cette absence de balises, les successions ont jusqu'ici été décidées par les conseils d'administration des compagnies, alors que le financement de ces organismes provient majoritairement de fonds publics, dans la plupart des cas. Dès lors, l'absence d'une évaluation spécifique et balisée des cas de succession par les pairs induit un manque de légitimité du processus et participe à une tension collective dans le milieu théâtral.

CONSTAT

Au terme des consultations menées auprès du milieu, les participants ne sont pas défavorables aux successions des directions artistiques au sein des compagnies de théâtre de création. Toutefois, ils souhaitent voir les successions balisées et évaluées au cas par cas. Il est clairement ressorti des tables rondes que l'enjeu de la succession ne doit pas aboutir à un modèle unique, en témoignent les successions passées où l'on retrouve des cas de figure ayant réussi.

Les participants ne sont pas défavorables aux successions des directions artistiques au sein des compagnies de théâtre de création dans la mesure où des balises sont établies, qu'elles portent prioritairement sur l'artistique et permettent une évaluation spécifique par les pairs.

Pistes d'actions à débattre

Sur l'enjeu de la succession et dans l'esprit du constat, deux solutions ont jusqu'ici été proposées :

- **Que soit mis en place un comité indépendant composé de praticiens en théâtre mandatés de formuler des balises pour les successions. Ces balises seront ensuite transmises aux conseils des arts.**
- **Que les conseils des arts mettent en place des jurys de pairs chargés d'établir des balises pour une évaluation au cas par cas des successions.**

Tout aussi fondamentales que soient les balises, un important travail reste encore à accomplir pour qu'elles soient identifiées. Les participants aux tables rondes se sont peu avancés sur cet aspect. Parmi les quelques pistes proposées, on retient notamment la pertinence du projet artistique de la compagnie, sa spécificité régionale et le type de public visé par les spectacles. Il a aussi été suggéré qu'une compagnie envisageant une succession de sa direction artistique dépose un plan de succession avec un calendrier et que ce plan soit encadré par des pairs spécifiquement dédiés à cette tâche. Dans les cas où une succession ne serait pas envisagée par une compagnie, il a été proposé que soit mis en place un processus pour décider de l'allocation des montants récupérés, et ce, de façon à permettre une réelle progression du financement de certaines compagnies plutôt qu'un saupoudrage parmi l'ensemble des organismes soutenus.

PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DANS LES DEMANDES DE SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT DES COMPAGNIES DE THÉÂTRE DE CRÉATION

	Qualité artistique	Diffusion et rayonnement	Administration
Conseil des arts du Canada - Volet I ¹	80 % 60 % Intérêt du cycle de création sur le plan artistique 20 % Incidence artistique	10 % Diffusion et rayonnement	10 % Administration
Conseil des arts du Canada – Volet II ²	70 % 50 % Intérêt du parcours artistique et de la programmation 20 % Incidence artistique	15 % Diffusion et rayonnement	15 % Administration
Conseil des arts de Montréal	60 % Qualité artistique	20 % Rayonnement de l'organisme ou du collectif d'artistes et sa contribution au développement disciplinaire et des publics	20 % Stabilité financière et administrative
Conseil des arts et des lettres du Québec	40 %³ Qualité artistique	30 %³ Diffusion et rayonnement	30 % 20% Gestion 10% Gouvernance

11 / 19

Conseil des arts de Longueuil ⁴	35 %	15 %	5 %	15 %	15 %	10 %	5 %
	L'intérêt et la qualité du projet au regard de la planification stratégique et la pertinence du projet en fonction du mandat de l'organisme.	Le réalisme des prévisions budgétaires et la faisabilité du projet.	Le rayonnement du projet ou des activités pour la municipalité.	La qualité, l'intérêt et la pertinence des réalisations artistiques antérieures.	La capacité de l'organisme de bien gérer ses activités, son budget et de mettre à terme ses projets.	La recherche de l'autonomie financière et la qualité des autres sources de revenus.	L'implication de l'organisme dans le développement de son milieu artistique.
SECTION PROJET POUR UNE PONDÉRATION DE 55 %				SECTION ORGANISME POUR UNE PONDÉRATION DE 45 %			

1. Volet I – Soutien bisannuel à un cycle de création.

2. Volet II – Soutien aux compagnies de production sans lieu.

3. « Qualité artistique » et « Diffusion et rayonnement » sont regroupés sous une même catégorie appelée « Acquittement de mandat ».

4. Programme de développement organisationnel, proche équivalent du soutien au fonctionnement.

ENJEU 2 - LA VITALITÉ ARTISTIQUE ET L'EXCELLENCE À L'AVANT-PLAN DE LA CRÉATION THÉÂTRALE

Au terme des tables rondes, force est de constater que les tensions autour de la question sur la succession sont symptomatiques d'un dysfonctionnement beaucoup plus large. En effet, il est ressorti des consultations avec le milieu le constat d'un système sclérosé qui étouffe la création théâtrale. Plusieurs disent aussi observer un engourdissement artistique dans le théâtre québécois, voire d'une vitalité artistique en déclin.

La structure contraignante des programmes de soutien au fonctionnement des conseils des arts

12 / 19

Cet engourdissement de la pratique observé par les créateurs découlerait notamment de la structure actuelle des programmes de subvention, plus précisément de leur manque de flexibilité. Par exemple, il n'est pas possible pour un créateur dont la compagnie est soutenue au fonctionnement de mener un seul projet de spectacle sur plus d'une année, chaque année devant voir arriver un nouveau spectacle. De nombreux participants ont relevé que cette règle ne permet pas aux compagnies d'entreprendre des initiatives artistiques hors normes, d'accorder davantage de temps à la recherche ainsi qu'à l'expérimentation. Cette situation a pour conséquence une standardisation de la création théâtrale. Plusieurs se sentent aujourd'hui bousculés par cette structure qui imposerait une logique de productivité de spectacles et qui serait devenue prépondérante par rapport à la vitalité artistique. Les participants ont souvent relevé une impression de devoir suivre un cycle création-production-diffusion dans un espace de temps trop court, ou encore d'avoir à respecter une certaine périodicité de production de spectacles sous peine d'être pénalisés par les conseils des arts. La production d'un spectacle de théâtre serait devenue une finalité en soi, alors que plusieurs créateurs souhaiteraient disposer de plus de temps pour créer leurs œuvres.

Autre exemple, beaucoup de créateurs sont contraints de fonder et d'entretenir une compagnie pour réaliser leur projet artistique, pour ensuite aspirer à recevoir un soutien financier continu. D'un avis unanime, les participants considèrent que cette pratique a largement participé à l'augmentation fulgurante du nombre de nouvelles compagnies au cours des 25 dernières années. En effet, on comptait environ 70 compagnies actives au milieu des années quatre-vingt, alors que ce nombre oscille aujourd'hui autour de 330. Cette multitude a eu pour conséquence le saupoudrage de maigres augmentations attribuées parmi les nombreuses compagnies soutenues au fonctionnement ou la stagnation d'un montant de subvention largement insuffisant pour mener, ne serait-ce qu'adéquatement, un projet artistique. Aussi, doit-on ajouter que cette situation ne risque pas de changer, sachant que plus d'une centaine d'étudiants francophones et

anglophones sortent chaque année des écoles de formation professionnelle et dont la plupart fondent ensuite leur propre compagnie pour pouvoir pratiquer leur art. Bien que l'immense majorité des participants ne souhaitent pas remettre en question les bases d'un système fondé sur l'existence d'une compagnie, plusieurs considèrent néanmoins que les règles actuelles des conseils des arts n'encouragent pas la cohabitation de plusieurs paroles artistiques au sein d'une même compagnie, contribuant ainsi à atomiser les créateurs en autant de structures et à multiplier les charges administratives.

Gouvernance et autres exigences non artistiques des conseils des arts

Les participants ont maintes fois dénoncé l'excès de règles de gouvernance et la lourdeur administrative accompagnant aujourd'hui la gestion d'une compagnie comme des facteurs affectant négativement la qualité des propositions artistiques. Pour demeurer conformes au cadre réglementaire exigé par les organismes subventionnaires, les créateurs se sentent de plus en plus contraints de consacrer davantage de temps aux tâches administratives plutôt qu'au processus créatif. Qui plus est, il a souvent été souligné l'incohérence d'imposer les mêmes exigences administratives aux compagnies, sans égard à leur taille et aux ressources dont elles disposent. Or, faute de ressources suffisantes, très nombreuses sont les compagnies où la direction artistique doit tout simplement mettre en veilleuse un travail de création afin d'effectuer des opérations qui relèveraient normalement d'une direction générale ou administrative. Les démarches relatives au développement de public, à la médiation culturelle et à la collecte de fonds privés ont souvent été mentionnées en exemple pour illustrer la part croissante qu'occupent ces activités au sein d'une compagnie et qui accaparent une part de plus en plus importante de temps et d'argent qui seraient autrement consacrés à l'artistique.

13 / 19

Une vitalité artistique en déclin ?

Plusieurs considèrent que les œuvres théâtrales montées aujourd'hui par les compagnies souffrent d'un manque de risque et d'audace artistique. Certains n'hésitent pas à parler d'un ronronnement de la pratique théâtrale québécoise, voire d'une vitalité artistique déclinante. Les propositions artistiques présentées sur scène ne seraient pas suffisamment abouties ou encore elles seraient présentées de façon prématurée. À ce titre, il a souvent été affirmé que les praticiens auraient tout aussi avantage à faire un examen critique de leur propre pratique plutôt que d'identifier les lacunes aux programmes des conseils des arts comme seules causes de l'engourdissement artistique constaté au sein du milieu. Il a souvent été relevé que les créateurs participent eux-mêmes à cet élan productiviste. Certains ont parlé d'une frénésie des compagnies à présenter des spectacles peu aboutis plutôt que des œuvres ayant été pleinement mûries et s'inscrivant dans une démarche artistique réfléchie. Cette tendance lourde au sein du milieu encouragerait un nivellement par le bas de la vitalité du théâtre québécois.

CONSTAT

Pour toutes ces raisons qui témoignent de façon éloquente de la rigidité des modes de production et de la structure des programmes de financement, ce sont l'excellence et la vitalité artistique qui en pâtissent, alors qu'elles représentent le mandat constitutif des conseils des arts et le fil d'Ariane des créateurs derrière toute compagnie de théâtre.

Au terme des consultations menées auprès du milieu, les participants souhaitent vivement travailler de concert avec les conseils des arts pour que soient remises à l'avant-plan les conditions de pratique qui favorisent la vitalité artistique et l'excellence. Tous s'entendent que les conseils des arts représentent des partenaires essentiels dans une réforme qui permettra d'apporter des changements concrets et durables dans la gestion d'une compagnie et dans l'importance accordée au travail de création.

La structure des programmes des conseils des arts doit remettre la vitalité artistique et l'excellence à l'avant-plan.

Pistes d'actions à débattre

- **Pour qu'une compagnie de création demeure un simple véhicule voué d'abord et avant tout à la réalisation d'œuvres artistiques audacieuses et de la plus haute qualité, que les conseils des arts réduisent de façon significative les exigences administratives demandées aux compagnies et que ces exigences soient proportionnelles au montant de subvention qui leur est accordé.**
- **Afin d'éviter la multiplication de compagnies, que les conseils des arts permettent que soient regroupées au sein d'une même structure plusieurs paroles artistiques.**
- **Que soit mis en place un organisme de gestion administrative partagé afin de permettre aux compagnies de petite taille de se consacrer davantage à leur processus créatif.**
- **Afin d'inciter les partages de ressources, que les compagnies mieux dotées portent la responsabilité, avec le soutien financier des conseils des arts, de mettre en place des résidences et des accompagnements d'artistes.**
- **Que les jurys de pairs soient mieux outillés pour évaluer les demandes de subvention et que leurs avis soient pleinement reconnus par les conseils des arts.**

AUTRES CONSTATS ET PISTES DE SOLUTION ISSUS DES TABLES RONDES

Si les discussions autour de la succession et de l'importance de la vitalité artistique pour les compagnies de théâtre de création ont occupé la majeure partie des tables rondes, certains enjeux et pistes de solutions ont aussi été fréquemment mentionnés lors des cinq journées. Elles sont présentées ici de manière succincte.

- Nombreux ont été les participants à demander que plusieurs changements soient apportés au système des jurys de pairs afin d'en corriger certaines lacunes. Par exemple, il est souhaité que tous les membres d'un jury aient vu les spectacles des compagnies qu'ils évaluent, qu'ils disposent de plus de temps pour évaluer les demandes de subvention et en délibérer, et que leurs recommandations retrouvent un véritable poids décisionnel dans l'attribution des fonds. Certains ont appelé à une plus grande responsabilisation des jurys en cas d'une perte de vitalité artistique d'une compagnie. De plus, il a été constaté que les pairs ont recours à la diminution du montant de subvention pour sanctionner un nouveau directeur artistique, cette situation est jugée problématique.
- L'augmentation importante du nombre de compagnies a fréquemment été relevée. À ce titre, il a souvent été déploré que le système actuel incite tous les créateurs à travailler au sein d'une structure individuelle, plutôt que de colliger les ressources déjà existantes en favorisant leur mise en commun. Pour contrer cette tendance, plusieurs ont proposé de nouveaux modèles de création, tels que des collectifs d'artistes, des centres dramatiques régionaux, l'accueil de jeunes artistes par les compagnies ou encore le soutien à la coproduction. L'importance que soient encouragés les nouveaux modèles pour empêcher la création systématique de nouvelles compagnies a souvent été soulignée. Dans un même ordre d'idée, il a aussi été proposé de réunir des compagnies dont le mandat comporte plusieurs ressemblances sur le plan artistique, ou encore de fusionner les mandats similaires en une seule structure collective. Par ailleurs, certains ont recommandé que les subventions à la création soient allouées aux créateurs plutôt qu'aux compagnies, alors que d'autres demandent l'augmentation de l'enveloppe de bourses.
- Concernant les créateurs des compagnies qui cessent leurs activités, les tables rondes ont permis de constater le souci que soit préservé le patrimoine artistique immatériel bâti au fil des nombreuses années de pratique. Certains ont lancé l'idée d'un site web répertoriant les mandats et les démarches artistiques du théâtre québécois.
- En outre, plusieurs préoccupations ont aussi été soulevées à l'égard de l'absence de filet social des artistes et des travailleurs culturels en fin de carrière. L'absence d'alternatives pour la sortie de carrière ou pour entamer une période de transition rend difficile l'acceptation de la finitude d'un projet artistique et la cessation des activités d'une compagnie.
- Il a souvent été fait mention du renouvellement et du développement des publics face à un désintérêt croissant de la population pour le théâtre. Plusieurs se sont dit préoccupés par cette situation, d'autant qu'ils constatent également un désintérêt des gouvernements pour le développement de l'art théâtral. Plusieurs ont aussi parlé d'un équilibre fragile entre l'audace artistique des compagnies et la réception de l'œuvre par les publics.

LISTE DES PARTICIPANTS AUX TABLES RONDES

Louise Allaire, directrice artistique,
Théâtre jeunesse Les Gros Becs

Jean Asselin, directeur artistique, Omnibus

José Babin, directrice artistique, Théâtre Incliné

Michel Beauchemin, directeur général,
Association des professionnels des arts de la scène du Québec

Nini Bélanger, metteuse en scène, Projet Mû

Martin Bellemare, auteur

Danielle Bergevin, directrice générale,
Théâtres Unis Enfance Jeunesse

Denis Bernard, directeur général et artistique,
Théâtre La Licorne

Jeanne Bertoux, coordinatrice générale,
Théâtre de la Pire Espèce

Richard Blackburn, directeur général et artistique,
Théâtre de la Dame de Cœur

Hélène Blanchard, codirectrice générale et artistique,
Théâtre des Confettis

Isabelle Boisclair, directrice générale, Théâtre Le Clou

Simon Boudreault, directeur artistique, Simoniaques Théâtre

Simon Boulerice, auteur en résidence, Arrière Scène

Jacob Brindamour, cofondateur, créateur et directeur,
Les Sages Fous

Jasmine Catudal, codirectrice artistique, Usine C

Micheline Chevrier, directrice artistique et générale,
Imago Théâtre

Olivier Choinière, auteur et metteur en scène, L'Activité

Manon Claveau, assistante à la mise en scène,
Théâtre de la Pire Espèce

Jean-Guy Côté, metteur en scène

Joël da Silva, directeur général et artistique, Théâtre Magasin

Paula de Vasconcelos, codirectrice artistique,
Pigeons International

Hélène Desperrier, directrice artistique, Théâtre Parminou

Danielle Drolet, directrice administrative, Théâtre La Licorne

Frédéric Dubois, directeur artistique, Théâtre Périscope
et Théâtre des Fonds de Tiroirs

Marcelle Dubois, codirectrice artistique, Aux Écuries

Patrice Dubois, codirecteur artistique, Théâtre PàP

Olivier Ducas, codirecteur artistique, Théâtre de la Pire Espèce

Philippe Ducros, directeur artistique,
Hôtel Motel et Espace libre

Lyne Fafard, directrice administrative,
Théâtre de la Bordée

Véronique Fontaine, directrice générale,
Le Carroussel

Jonathan Gagnon, codirecteur artistique, Théâtre de Passage

Jean-François Gascon, coordonnateur et comédien,
Théâtre Parminou

Gervais Gaudreault, codirecteur artistique, Le Carroussel

Amandine Gauthier, directrice générale, Théâtre Périscope

Simon Gauthier, directeur, Tétricus

Chloé Gayraud, directrice générale, Dulcinée Langfelder & Cie

Lise Gionet, directrice générale, Théâtre de Quartier

Jackie Gosselin, directrice artistique, Dynamo Théâtre

Marc Gourdeau, directeur général, Premier Acte

Marie-Eve Huot, directrice artistique, Théâtre Ébouriffé

Xavier Inchauspé, directeur général adjoint, Sibyllines

Catherine Joncas, directrice artistique et administrative, Ondinnok

Jean-Philippe Joubert, directeur artistique, Nuages en pantalon

Marie-Hélène Lalande, directrice administrative, Théâtre Les Écornifleuses

Pascale Landry, doctorante Management, HEC Montréal

Étienne Langlois, codirecteur général et directeur administratif, Usine C

Louise Lapointe, directrice générale, Casteliers

David Lavoie, directeur général adjoint, Festival TransAmériques

Jean-Denis Leduc, directeur fondateur, La Manufacture et La Licorne

Annick Lefebvre, auteure

Denys Lefebvre, codirecteur artistique, Tenon Mortaise

Vincent Magnat, directeur artistique et comédien, Théâtre Galiléo

Serge Marois, directeur artistique, Arrière Scène

Gilles Marsolais, homme de théâtre

Alexis Martin, codirecteur artistique, NTE

Francis Monty, codirecteur artistique, Théâtre de la Pire Espèce

Jane Needles, directrice générale, Quebec Drama Federation

Anne-Marie Olivier, directrice artistique, Théâtre Le Trident

Marc Pache, directeur général, Théâtre Bouches Décousues

Edith Patenaude, directrice artistique, Les Écornifleuses

Isabelle Payant, directrice générale et artistique, Les petites âmes

Marilyn Perreault, codirectrice artistique, Théâtre INK

Madeleine Philibert, directrice générale, Association québécoise des marionnettistes

Lorraine Pintal, directrice artistique et générale, Théâtre du Nouveau Monde

Annie Ranger, codirectrice artistique, Théâtre INK

Jack Robitaille, vice-président, Union des artistes

Marcel Romain-Thériault, auteur

Pierre Rousseau, directeur artistique, Théâtre Denise-Pelletier

François Roux, directeur administratif, Théâtre Parminou

Angèle Séguin, directrice artistique, Théâtre des Petites Lanternes

Caroline Sheehy, comédienne

Yves Simard, codirecteur artistique, Dynamo Théâtre

Roy Surette, directeur général et artistique, Centaur Théâtre

Paul-Antoine Taillefer, codirecteur artistique, Pigeons International

Benoît Vermeulen, codirecteur artistique, Théâtre Le Clou

Stéphane Villeneuve, directeur général, Arrière Scène

Dominique Violette, directrice générale, Carrefour international de théâtre de Québec

Claire Voisard, codirectrice artistique et directrice générale, L'Illusion, théâtre de marionnettes

Agnès Zacharie, auteure et marionnettiste, Ubus Théâtre

Comité consultatif

Paula de Vasconcelos

Codirectrice artistique,
Pigeons International

Marcelle Dubois

Codirectrice artistique, Théâtre Aux Écuries
Directrice artistique et générale, Jamais Lu

Étienne Langlois

Codirecteur général et directeur administratif,
Usine C

Dominique Leduc

Comédienne et présidente, CQT

Jean-Denis Leduc

Directeur fondateur,
Théâtre La Licorne et La Manufacture

Etienne Lévesque

Responsable de la recherche et de la documentation,
CQT

Sylvie Meste

Responsable des communications, CQT

Hélène Nadeau

Directrice générale, CQT

Équipe du CQT

Joanne Dufour

Comptable

Pier DuFour

Adjoint à la direction et responsable des services

Sophie Lemercier

Responsable de la formation continue

Etienne Lévesque

Responsable de la recherche et de la documentation

Sylvie Meste

Responsable des communications

Hélène Nadeau

Directrice générale

Crédits

Rédaction

Dominique Leduc
Etienne Lévesque
Hélène Nadeau

Révision et coordination

Sylvie Meste

Conception graphique

Julien Berthier – www.julienberthier.com

La mission du Conseil québécois du théâtre (CQT) est de rassembler et de représenter le milieu théâtral professionnel du Québec. Il se veut une force politique et un levier de développement au service de l'art théâtral au Québec. Engagé auprès de ses membres et mobilisé par la vitalité de son milieu, le CQT se positionne à l'avant-scène des besoins de sa communauté et de la défense de ses intérêts. La réalisation de la mission du CQT est rendue possible grâce au soutien de plusieurs partenaires.



460, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 808
Montréal (Québec) H3B 1A7

Téléphone 514 954-0270
Sans frais 1 866 954-0270
Télécopieur 514 954-0165

cqt@cqt.qc.ca
www.cqt.ca

Le Conseil québécois du théâtre bénéficie du soutien financier de :



Canada Council
for the Arts
Conseil des arts
du Canada

